

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BERNASCONI, Maire, sur convocation adressée, le 23 septembre 2026.

Présents : M Bruno BERNASCONI, M. Bertrand AUBRY, Mme Chloé CARTIGNY, M. Franck ZID, M. Denis WIEROSKI, Mme Orlane BIGOT, M. Rémi BOUILLE, Mme Magali BEAUMONT, Mme Anaëlle LEGRAND, M. Jean-Yves BERNARD, Mme Marine CHARRIERE.

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers.

Signature de la feuille de présence.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à la désignation d'un secrétaire de séance :

M. Denis WIEROSKI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la visite de Mme Cécile BRAICHET, Conseillère aux Décideurs Locaux, de la Direction Générale des Finances de Provins, les décisions modificatives prévues à l'ordre du jour seront proposées au vote du prochain Conseil Municipal du mercredi 28 octobre à 19h30. En effet, considérant qu'il convient de reprendre et d'ajuster les délibérations d'approbation des budgets et d'affectation de résultat, il convient de les valider lors de la prochaine séance.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 juin 2026**

Le Conseil approuve à la majorité absolue le Procès-Verbal

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA VERIFICATION DES JEUX**

*(DELIBERATION N°32/2026)*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux réglementations en vigueur, la commune est tenue de faire procéder périodiquement au contrôle de la sécurité de ses équipements sportifs (buts de football, paniers de basket-ball, structures d'accès libre, aires de jeux, etc.) afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

Des sociétés de contrôles ont été consultées et 3 devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Le premier devis de la Société SOLEUS, (Certifiée ISO 90001) pour un montant de 330,00 € HT soit 396,00 € TTC.

Le second devis de la société RécréAction pour un montant de 500,00 € HT soit 600,00 € TTC.

Le troisième devis de la société SYNCHRONICITY, pour un montant de 995,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'offre de la société SOLEUS (Certifiée ISO 90001) pour l'exécution des prestations de contrôles des équipements sportifs pour un montant de 330,00 € HT soit 396,00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le devis DV26070713\_1 de la société SOLEUS ainsi que tout document s'y rapportant.

**FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS. ALLOCATION DE CHEQUES CADHOC**

*(DELIBERATION N°33b/2026)*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la fête de Noël pour les enfants de Fontains aura lieu le samedi 12 décembre 2026.

Monsieur le Maire propose d'offrir un chèque CADHOC d'une valeur de 30 €, aux enfants nés entre 2014 et 2026.

Le représentant légal de l'enfant devra se déplacer en mairie pour la remise du chèque CADHOC, contre signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** pour l'année 2026, la remise du chèque CADHOC au représentant légal de l'enfant, contre signature.

**CHARGE** Monsieur le Maire de commander les chèques CADHOC d'une valeur de 30 € et signer tout document s'y rapportant.

**DIT** que la liste des 41 enfants sera jointe à la délibération.

### **CHEQUE CADHOC NOEL 2025 NON RECLAME**

**(DELIBERATION N°34/2026)**

**Considérant que :**

- Pour le Noël 2025, la commune de Fontains a offert aux enfants de moins de 12 ans un chèque Cadhoc d'une valeur de 30 €.
- Un total de 35 chèques a été commandé par la commune.
- 34 chèques ont été réclamés par les parents des enfants concernés.
- 1 chèque demeure non réclamé à ce jour.

Monsieur le Maire propose de réattribuer ce chèque non réclamé en faveur d'un enfant pour le Noël 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la réattribution d'un chèque Cadhoc non réclamé pour le Noël 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **ORGANISATION DU REPAS DES AINES-COFFRET GASTRONOMIQUE**

**(DELIBERATION N°35/2026)**

Le repas des aînés se déroulera le samedi 5 décembre 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'offrir aux personnes hospitalisées, en maison de retraite ou dans l'impossibilité médicale de se rendre à cette manifestation, un coffret gastronomique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la distribution d'un coffret gastronomique aux personnes hospitalisées, en maison de retraite ou dans l'impossibilité médicale de se rendre à cette manifestation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, de choisir et commander ces coffrets et signer tout document s'y rapportant.

### **ADOPTION DU RPQS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025**

**(DELIBERATION N°36/2026)**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté et adopté par l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (SISPEA).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans un délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**ADMISSION EN NON-VALEUR SUR TITRE ANNEE 2017 SUR BUDGET 27400**

**(DELIBERATION N°37/2026)**

Sur proposition de Madame Isabelle FLAUDER, comptable public, par un état arrêté en date du 23 juillet 2026, qu'elle n'a pu procéder au recouvrement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder décharge au comptable public la somme figurant sur la liste jointe, provenant du titre 5-1 de l'exercice comptable 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder décharge au comptable de la somme détaillée au présent état, laquelle s'élève à 0,80 € sur le compte 6541.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire est heureux d'annoncer la naissance de Nino HERNANDEZ PONOT.
- Repas des aînés : le choix du traiteur et des menus est finalisé. Les invitations seront distribuées à la mi-octobre, pour une date limite de réponse fixée au 16 novembre.
- À l'occasion du Noël des enfants le samedi 5 décembre, la municipalité offrira un chèque CADHOC d'une valeur de 30 € à 41 enfants de la commune. Les festivités se poursuivront à la salle des fêtes dès 14h30 avec un grand spectacle de magie.
- Téléphonie, internet, proposition d'une nouvelle adresse mail avec nom de domaine
- Signature du devis pour la relance du PLU et RDV prévu le mardi 27 octobre à 14h00 en mairie.
- Dès la finalisation de la relance du PLU, une étude de capacité de la nouvelle station d'épuration sera réalisée afin de formaliser la suite du projet et de solliciter à nouveau M. VERET.
- Nomination des commissaires de la CCID (courriers remis aux titulaires et suppléants)
- Suivi du projet Eglise : recontacter l'architecte Mme GUENEGO.
- Concernant le suivi des subventions d'électrification auprès du SDESM, la commune a bénéficié d'une prise en charge de 49 % pour le remplacement des armoires, soit 7 624,63 € sur un montant total payé de 15 578,94 € HT. La commune attend désormais le versement de l'aide de 4 637,36 € allouée au programme 2025 de remplacement des équipements d'éclairage public.
- Interventions ENEDIS à venir : le remplacement du poteau au 11 rue des Forts est programmé à compter du 27 octobre, parallèlement à une remise en sécurité au niveau du Mauny (RD 201b).
- Point sur le SIAEP, les compteurs vont être relevés avant le 15 octobre.
- Fibre (le rdv en visio est reporté)
- Le sénateur Aymeric DUROX sera présent en Mairie le 26 octobre à 16h15.
- Préparation de la cérémonie Commémorative du 11 novembre 1918 par la Commission idoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance,  
Denis WIEROSKI

Le Maire,  
Bruno BERNASCONI

